



Formations-Prévention-Sécurité Secourisme



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

0692658764

DA 9798 308309 97

Formation MAC PRAP 2S : Prévention des Risques liés à l'Activité Physique dans les secteurs du Sanitaire et du médico Social

Prérequis : être titulaire de la certification **PRAP 2S** depuis moins de deux ans.

Public visé : Toute personne ayant des activités de soins et d'aide en établissement spécialisé ou en maison de retraite EHPAD ou à domicile

Objectifs pédagogiques

Mettre à jour ses compétences d'Acteur PRAP 2S afin de conserver sa certification et redynamiser la démarche de prévention de sa structure.

L'issue de la formation, l'acteur aura actualisé ses compétences afin :

- De se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- D'observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- De participer à la maîtrise du risque dans son établissement et à sa prévention
- D'accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

Modalités pédagogiques :

La formation est animée par un formateur PRAP 2S certifié par l'INRS

Alternance de plusieurs méthodes inductives et déductives complétées par de la démonstration et de l'entraînement

PROGRAMME :

1. Comprendre l'intérêt de la prévention
2. Connaître les risques de son métier
3. Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
4. Observer son travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé
5. Proposer des améliorations de sa situation de travail
6. Faire remonter l'information aux personnes concernées
7. Se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
8. Identifier les enjeux d'un accompagnement
9. Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir
10. Analyser la situation d'un accompagnement
11. Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement

12. Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi

Evaluation certificative :

L'évaluation se fait individuellement sous forme de deux mises en situations (observer et analyser une situation de travail et cas pratique d'accompagnement à la mobilité).

Les grilles d'évaluations sont fournies par l'INRS. Un nouveau certificat d'acteur PRAP 2S est délivré après validation des compétences avec une durée de validité de deux ans.

Les modalités d'évaluation sont imposées par l'INRS

Les modalités d'évaluation sont imposées par l'INRS

Groupes de 4 à 10 stagiaires

Après le PRAP 2S : Possibilité de suivre (sous certaines conditions) la formation « formateur PRAP »

Durée de la formation : 2 jours (14 heures)

Tarif : 280 € par stagiaire